



**CONVENTION SUR
ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE2/Inf.3
7 avril 2011

Français
Original: Anglais

DEUXIÈME REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
20-21 juin 2011, Niamey, Niger

**ETAT DES SIGNATURES
DU MEMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE
CONSERVATION EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES
DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*LOXODONTA AFRICANA*)**

TITRE	Mémorandum d'Accord concernant les Mesures de Conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>)
TYPE	Article IV (4)
ETAT LEGAL	Mémorandum d'Accord de l'environnement multilatéral
LANGUE	Anglais, français
DEPOSITAIRE	Secrétariat de la CMS
COUVERTURE	Populations ouest-africaines de l'Eléphant d'Afrique, <i>Loxodonta africana</i>
ETATS DE L'AIRE DE REPARTITION/OIER	13: BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, LIBÉRIA, MALI, NIGER, NIGÉRIA, SÉNÉGAL, Sierra Leone, TOGO
ACTE FINAL	Non applicable
SIGNATURE	Signé par 13 Etats: BÉNIN (22.11.2005), BURKINA FASO (22.11.2005), CÔTE D'IVOIRE (22.11.2005), GUINÉE (22.11.2005), GUINÉE-BISSAU (22.11.2005), LIBÉRIA (22.11.2005), MALI (22.11.2005), NIGER (22.11.2005), NIGÉRIA (22.11.2005), Sierra Leone (22.11.2005), TOGO (22.11.2005), SÉNÉGAL (8.1.2007), GHANA (30.05.2007)
ENTREE EN VIGUEUR	Immédiatement suivant la signature du troisième Etat, ouvert à la signature indéfiniment, entrée en vigueur pour tous les autres Etats signataires le jour même de la date de signature
EFFECTIVEMENT EN VIGUEUR	22 novembre 2005
RAT/ACP/APP/ADH	Non applicable
REUNIONS DES SIGNATAIRES	Le Secrétariat de la CMS, en liaison avec le Groupe de spécialistes de l'Eléphant d'Afrique de l'UICN (UICN/SSC), organisera des réunions régulièrement. Première réunion des signataires : Accra, Ghana 30-31 mars 2009
SECRETARIAT	Secrétariat de la CMS
FINANCEMENT	Non spécifié dans le Mémorandum d'Accord
RESERVES	Non applicable
DIVERS	Signé aussi par le Secrétariat du PNEU/CMS (22.11.2005) et IUCN/SSC (22.11.2005)

LEGENDE DES FICHES-RESUMES DES ACCORDS EXISTANTS

TITRE	Titre complet de l'Accord (et tout acronyme)
TYPE	Type d'Accord (conclu suivant l'Article IV(3) ou l'Article IV(4) de la Convention sur les Espèces Migratrices)
ETAT LEGAL	Etat légal de l'Accord / Mémoire d'Accord
LANGUE	Langue des textes authentiques de l'Accord
PARRAIN	Nom du Gouvernement ayant parrainé les négociations en vue de l'adoption de l'Accord
DEPOSITAIRE	Comme spécifié dans le texte de l'Accord, nom du Gouvernement ou de l'Organisation Intergouvernementale exerçant la fonction de dépositaire pour l'Accord
COUVERTURE	Couverture taxonomique de l'Accord
ETATS DE L'AIRE DE REPARTITION/OIER	Les Parties à la CMS apparaissent en lettres majuscules, les non-Parties en minuscules (y compris les Organisations d'Intégration Economique Régionale)
ACTE FINAL	Date de signature de l'Acte Final de la réunion à laquelle le texte de l'Accord a été adopté, et liste des signataires de l'Acte Final
SIGNATURE	Comme indiqué dans le texte de l'Accord. Nombre effectif de signatures des Etats de l'aire de répartition + OIERs, suivi d'une liste mentionnant chaque signataire par ordre chronologique Symboles utilisés: «sd» signifie que la signature est définitive (aucune mesure juridique supplémentaire n'est nécessaire pour rendre l'Accord juridiquement contraignant); «+» signifie que l'Accord a été signé, mais doit encore être ratifié; «acp» signifie que l'Accord a été accepté; «app» signifie que l'Accord a été approuvé; «adh» signifie que l'Accord a fait l'objet d'une adhésion
ENTREE EN VIGUEUR	Dispositions concernant l'entrée en vigueur de l'Accord, comme indiqué dans le texte de l'Accord
EFFECTIVEMENT EN VIGUEUR	Date effective d'entrée en vigueur de l'Accord
RAT/ACP/APP/ADH	Nombre effectif d'Etats et d'OIERs ayant signé définitivement, ratifié, accepté, approuvé ou adhéré à l'Accord, suivi d'une liste de ces Etats/OIERs par ordre chronologique (selon la date de dépôt de l'instrument applicable)
REUNIONS DES PARTIES/SIGNATAIRES	Dispositions concernant la tenue de la première réunion des Parties, si spécifié dans le texte de l'Accord
SECRETARIAT	Dispositions pour l'organisation du Secrétariat, si spécifié dans le texte de l'Accord, avec adresse complète du Secrétariat ou du Secrétariat provisoire de l'Accord
FINANCEMENT	Questions financières, si spécifié dans le texte de l'Accord
RESERVES	Toute disposition concernant la possibilité des Parties d'émettre des réserves, si spécifié dans le texte de l'Accord
DESCRIPTION	Le cas échéant, brève description des dispositions de l'Accord
EXEMPLES D'ESPECES	Quelques exemples d'espèces couvertes par l'Accord
DIVERS	Autres remarques